

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### ***Séance du 28 avril 2010***

Le vingt-huit avril deux mil dix à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 19 avril 2010.

Avis de la tenue de la présente réunion ordinaire a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 19 avril 2010.

#### **ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :**

01	Monsieur BAUD Jean-François	Maire
02	Monsieur BARRAS Olivier	Adjoint
03	Madame CHOLLET Angèle, Lucette	Adjointe
04	Monsieur ARONS Emmanuel	Adjoint
05	Monsieur SECHAUD Jean-François	Adjoint
06	Madame CHUINARD Claire	Adjointe
07	Madame CUBY Valérie	Adjointe
08	Madame GARCIN Annie	Conseillère Municipale
09	Madame DUFOUR Sandrine	Conseillère Municipale
10	Madame BRANCO SILVA Patricia	Conseillère Municipale
11	Mademoiselle JACQUIER Nathalie	Conseillère Municipale
12	Monsieur KORKMAZ Gursel	Conseiller Municipal (
13	Madame FICHARD Andrée	Conseillère Municipale
14	Monsieur GAMIER Jean-Michel	Conseiller Municipal
15	Madame SERDIMET Valérie	Conseillère Municipale
16	Monsieur MAILLET Laurent	Conseiller Municipal
17	Monsieur JACQUIER François	Conseiller Municipal
18	Monsieur QUETSTROEY Laurent	Conseiller Municipal
19	Madame PES Catherine	Conseillère Municipale
20	Mademoiselle JARGEAIS Candice	Conseillère Municipale
21	Madame DORCIER Emmanuelle	Conseillère Municipale

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

01	Madame LAMAISON Josiane	Adjointe (pouvoir à M. JACQUIER François)
02	Monsieur BRAGARD Stéphane	Adjoint (pouvoir à M. ARONS Emmanuel)
03	Monsieur LAIDEVANT Charles	Conseiller Municipal (pouvoir à Mle JARGEAIS Candice)
04	Monsieur BERLY Georges	Conseiller Municipal (pouvoir à M. BAUD Jean-François)

#### **ETAIENT ABSENTS :**

01	Madame SONDAG Sema	Conseillère Municipale
02	Monsieur GELATO Tony	Conseiller Municipal

Soit vingt et un membres présents sur vingt-sept en exercice.

**Secrétaire de séance** : Mme FICHARD Andrée

En préambule à la réunion du Conseil Municipal, M. le Maire reçoit M. Julien PENIN, ambassadeur du tri, au Service Déchets à la Communauté de Communes du Bas-Chablais, qui fait une présentation du dispositif sur les ordures ménagères, dont la Commune de Douvaine est pilote. La copie de cette présentation a été remise en interne à chaque élu à titre d'information.

Il ressort trois points de cette présentation :

- . demande sur la sensibilisation des jeunes,
- . questions sur la collecte des objets détenus par les officines (matériel médical, seringues).
- . questions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées pour se rendre jusqu'au point de dépose des sacs d'ordures ménagères.

A 20 heures, il est procédé à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

#### **01 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation en début de séance du secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Générales. Madame Andrée FICHARD a été désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

#### **02 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010 :**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2010 est approuvé avec une remarque de Mme Claire CHUINARD au sujet de l'Abbé ROSAY, qui a bien été déporté à AUSCHWITZ.

#### **03 - DECISIONS A RENDRE COMPTE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière réunion, à savoir :

**Urbanisme** : Droit de Prémption Urbain – Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles M. le Maire a renoncé à l'exercice de son Droit de Prémption en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2008.

**Urbanisme** : convention de servitudes ligne électrique souterraine pour alimentation tarif jaune groupe DESPI rue de Domino.

**Finances** : avenant à la participation aux frais de gestion du Multi-Accueil Sucre-d'Orge du 16 mai 2005 entre les Communes de DOUVAINE et de CHENS-SUR-LEMAN. (documents non communicables).

**Finances** : contrat de maintenance de panneaux radiants et d'une armoire de régulation au boulodrome.

**Finances** : convention d'aménagement du rond-point du Château par la Commune d'EXCENEVEX.

**Finances** : convention de gestion locative du bâtiment « Le Doyen » situé à Douvaine, 1 bis, rue du Champ de Place avec la Société I.D.E.I.S.

**Finances** : convention entre la Commune de Douvaine et la M.J.C. de Douvaine pour l'attribution d'une subvention de 108 270 € dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

**Finances** : construction d'un groupe scolaire : aménagement des accès et abords du groupe scolaire selon procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

**Finances** : construction d'un groupe scolaire : mission de sécurité et de protection de la santé selon procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

**Finances** : construction d'un groupe scolaire : mission de contrôle technique selon procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

**Divers** : convention de mise à disposition de locaux pour la Société RELIANCES.

#### **04 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :**

Cette décision modificative n° 2 consiste à inscrire en section d'investissement des crédits supplémentaires pour les dépenses afférentes au Plan Local d'Urbanisme et à la fourniture de logiciels, et en section de fonctionnement des crédits supplémentaires pour pertes et créances irrécouvrables, et l'annulation partielle de titres émis en 2009 pour la participation au Relai d'Assistants Maternels.. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité. cette décision modificative n° 2.

## **05 - FINANCES - REMISE GRACIEUSE DES TAXES D'URBANISMES EXIGIBLES DE LA SARL CONSTRUIRE :**

Considérant le décret N° 98-1239 du 29/12/1998, publié au Journal Officiel du 30/12/1998 relatif à l'admission en non valeur des taxes d'urbanisme,

Considérant les 2 états de demande d'admission en non valeur transmis par Monsieur le Trésorier-payeur général en date du 26 mars 2010 concernant les redevables :

- SARL Construire
- Monsieur Cailler Roland

dont les taxes d'urbanisme se décomposent de la manière suivante :

- SARL Construire PC n° 10599B0014
  - Principal 6 164.00
  - Majoration 0.00
  - Intérêts 0.00
- Monsieur Cailler Roland PC n°10500B0004- Sarl Construire
  - Principal 8 065.00
  - Majoration 202.00
  - Intérêts 286.00

Motif d'irrecouvrabilité : redressement judiciaire du 13/02/2001, clôture pour insuffisance d'actif le 25/01/2007.

Conformément à l'article 2 du décret précité, l'avis de la Commune est réputé favorable

à défaut de délibération dans le délai de quatre mois à compter de la date de saisine. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur concernant les taxes d'urbanisme précitées

## **06 - FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRECOURABLES POUR LA SARL ALP LOC :**

Vu l'état de demande d'admission en non valeur présenté par la trésorerie de DOUVAINNE en date du 02 avril 2010, il convient de décider l'admission en non valeur de la somme de 13 633.47 € correspondant aux titres irrécouvrables pour la SARL ALP LOC placée en redressement judiciaire le 23 janvier 2009 et en liquidation judiciaire le 24 avril 2009, pour lesquels Madame le receveur a épuisé, à ce jour, toutes les voies de recouvrement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus et dit que la dépense sera imputée au compte 654 pour la somme de 13 633.47 €.

## **07 - FINANCES : RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Ville de Douvaine souhaite renouveler les actions contractualisées dans le précédent contrat, dont la liste est la suivante :

- 1 - .accueil collectif petite enfance (crèche et halte-garderie) à Douvaine et Bons-En-Chablais,
- 2 - .Relais d'Assistants Maternels sur les trois Communes,
- 3 - .accueil de loisirs d'enfants et accueil périscolaire (avec les A.F.R.),
- 4 - .accueil de loisirs Jeunesse (secteur jeunes M.J.C.),
- 5 - .séjours et camps pré-ados et ados (secteur jeunes M.J.C.),
- 6 - .actions non éligibles maintenues (projets en partenariat associatif)
- 7 - . application de tarifications différentielles (quotient familial, etc),
- 8 - fonction pilotage,
- 9 - .activités périscolaires,
- 10 - .accompagnement scolaire.

ainsi que de développer deux nouvelles actions :

- 1 - . ouverture d'un accueil périscolaire sur Ballaison avec la construction de locaux neufs ;
- 2 - . développement de l'accueil jeunes avec l'embauche d'un animateur supplémentaire sur la Commune de Bons-En-Chablais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le renouvellement des actions précitées . autorise le Maire à négocier le renouvellement du contrat avec de nouveaux projets présentés ci-dessus et à signer tout document s'y rapportant ; décide, dans une perspective de développement de mettre en place les deux actions suivantes :

- 1 - ouverture d'un accueil périscolaire sur Ballaison avec la construction de locaux neufs ;
- 2 - développement de l'accueil jeunes avec l'embauche d'un animateur supplémentaire sur la Commune de Bons-En-Chablais.

#### **08 - URBANISME : ACQUISITION DE TERRAIN DANS LE CADRE DE LA REGULARISATION DE VOIRIE 19 RUE DU CORNET :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a régularisé des travaux d'agrandissement du trottoir rue du Cornet, empiétant ainsi sur la propriété de M. PINHO & Mme RODRIGUEZ, située à Douvaine, au 19 de cette voie, cadastrée section B, n° 2240. Il convient maintenant de régulariser l'emprise de 25 m<sup>2</sup>, qui était nécessaire à la réalisation du projet communal. A cet effet, FRANCE DOMAINE a estimé la parcelle à 75 € le mètre carré par avis en date du 23 mars 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

. **AUTORISE** M. Le Maire à régulariser l'acquisition de la parcelle de M. PINHO & Mme RODRIGUEZ, soit 25 m<sup>2</sup> sur la propriété située à Douvaine, 19 rue du Cornet, cadastrée section B, n° 2240, pour 50 € le mètre carré, soit un prix de vente total de 1 250 €

. **AUTORISE** M. Le Maire à mandater un géomètre-expert pour délimiter les nouvelles propriétés communale et privée.

. **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et toutes pièces afférentes à cette affaire.

. **DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune de DOUVAINE.

#### **09 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DE LA GRANGE A JOSEPH :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a fait l'acquisition d'un bâtiment baptisé « La Grange à Joseph » situé à Douvaine, route du Crépy, sur la parcelle cadastrée section B, n° 2667. Il précise que ce bâtiment est destiné à un usage culturel en vue de présenter des expositions diverses. Il convient maintenant d'établir un règlement intérieur de ce lieu culturel pour déterminer les conditions d'utilisation. Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du bâtiment communal « La Grange à Joseph.

#### **10 - PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ME CLASSE:**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2me Classe pour l'école primaire et l'école maternelle à temps non complet, soit à 31,5/35, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire ci-dessus,
- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs en conséquence,
- 
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à la déclaration de création ou de vacance de poste.

#### **11 - INTERCOMMUNALITE : INFORMATION SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-CHABLAIS :**

Néant.

## **12 - QUESTIONS DIVERSES :**

- . visite mardi après-midi 4 mai 2010, à partir de 13 h 30, de groupes scolaires par les élus.
- . Mme Patricia BRANCO-SILVA a relayé une demande de salle pour un professeur de salsa ; demande à faire dans le cadre de la M.J.C.
- . Semaine des Arts : inauguration le 7 mai 2010 à 19 heures 30.
- . Invitation à se rendre nombreux à la commémoration du 8 mai 2010 de la libération des camps de concentration.
- . Mme Valérie SERDIMET fait mention du vide-grenier le 9 mai 2010 à la Bulle.

## **13 - QUESTIONS ORALES :**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 heures 45.

A DOUVAINE, le 7 mai 2010

La secrétaire de séance,  
**Mme Andrée FICHARD**

Le Maire,  
**Jean-François BAUD**